

Jours Joker

Ce formulaire est à remplir et à retourner à l'enseignant(e) de votre enfant.

Ecole de	
Classe	
Prénom et nom de l'élève	
Jour et date du congé	
Durée	<input type="checkbox"/> matinée <input type="checkbox"/> après-midi

Pour rappel :

- Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 (les camps) et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale (EPCO pour les 8H concernés les 19-20 mars 2024).
- En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
- Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins 7 jours ouvrables avant la date concernée. En cas de dépôt tardif, la direction se réserve le droit de refuser le jour joker.
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Date : Signature :

Jours Joker

Ce formulaire est à remplir et à retourner à l'enseignant(e) de votre enfant.

Ecole de	
Classe	
Prénom et nom de l'élève	
Jour et date du congé	
Durée	<input type="checkbox"/> matinée <input type="checkbox"/> après-midi

Pour rappel :

- Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 (les camps) et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale (EPCO pour les 8H concernés les 19-20 mars 2024).
- En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
- Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins 7 jours ouvrables avant la date concernée. En cas de dépôt tardif, la direction se réserve le droit de refuser le jour joker.
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Date : Signature :